

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2022 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Mesdames BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, GANDY Sandrine et GUILBERT Laure

Pouvoirs :

Mme BOLLIET Claudine à M. PADERNOZ René
Mme CHALBOS Stéphanie à M. ETAIX Jean-Marc
Mme GUILBERT Laure à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention MM. Guillaume FORTIN et Daniel TAIN sur projets photovoltaïques
- ❖ Désaffectation du camping du Flon
- ❖ Convention Territoriale Globale avec la CAF
- ❖ Marché de collecte sélective multi-flux en conteneur d'apport volontaire : validation du DCE
- ❖ Régularisation foncière du collègue Charles Dullin au profit du Département
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées ci-dessous par M. Pierre SULPICE (soulignées en italique) :

Page 2 : « M. Pierre SULPICE rappelle la nécessité de bénéficier de surfaces disponibles à l'activité économique et *fait remarquer qu'avec le recul la collectivité aurait pu vendre des parcelles plus petites pour densifier* ».

❖ Intervention M. Guillaume FORTIN et Daniel TAIN sur projets photovoltaïques

M. le Président accueille MM. Guillaume FORTIN et Daniel TAIN, membres d'un collectif citoyen en Avant Pays Savoyard, qui portent un projet d'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire.

Ce collectif, d'une quinzaine de membres, a fondé il y a plusieurs mois une coopérative au capital propre de 6 500 €, dont l'objectif est de promouvoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments privés ou publics d'au moins 200 m².

Il est présenté aux conseillers communautaires un document exposant leurs démarches (Cf pièce jointe).

M. FORTIN précise que la durée de vie des panneaux se situe entre 25 à 30 ans et qu'ils sont facilement recyclables. Il rappelle par ailleurs que la coopérative s'occupe de l'ensemble de la procédure, et qu'elle assume les coûts d'installation.

M. René PADERNOZ demande aux intervenant ce qui les a poussés à se lancer dans cette démarche, sachant que ce travail bénévole reste chronophage ? Rencontrent-ils par ailleurs des personnes encore climato-sceptiques ?

MM. FORTIN et TAIN répondent qu'ils sont très attachés à la cause environnementale, et sont notamment sensibilisés aux énergies renouvelables. Ils estiment que la politique énergétique de la France n'est pas au niveau des enjeux climatiques. Ils ne rencontrent pas spécifiquement de climato-sceptiques mais plutôt des personnes qui s'interrogent sur ces questions et/ou qui ont des idées reçues.

M. le Président remercie MM. FORTIN et TAIN pour leur intervention et souligne l'intérêt de ces initiatives sur le territoire. Il rappelle que le SMAPS, dans le cadre de TEPOS, travaille également sur ces thématiques environnementales.

❖ Désaffectation du camping du Flon

Il est rappelé, suite au conseil communautaire du 13 juillet 2022, qui s'est engagé à faire évoluer le mode de gestion du camping de Yenne dans une relation de type bail commercial à compter de 2023, qu'il convient de procéder à la désaffectation du tènement.

Comme cela a été le cas pour la base de loisirs de Chevelu, l'ensemble immobilier constituant le camping de Yenne n'aura plus vocation à être affecté au service public et devra faire ensuite l'objet d'une procédure de déclassement par la commune pour être mise à disposition dans le cadre d'un bail commercial.

M. René PADERNOZ rappelle de nouveau l'intérêt de prévoir une clause dans le bail commercial permettant à la collectivité de récupérer si nécessaire, via une DUP, l'emprise de ce camping, situé en bord du Rhône et à proximité du bourg.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la désaffectation du camping du Flon du domaine public.

❖ Convention Territoriale Globale avec la CAF

Il est rappelé que le Contrat Territorial Global (CTG), signé avec la Caisse d'allocations Familiales de la Savoie pour la période 2023-2026, remplace le Contrat Enfance Jeunesse qui a cours jusqu'à fin 2022. Son objectif est la contractualisation du financement des structures Petite Enfance/Enfance/Jeunesse de la collectivité.

Il convient donc de statuer sur l'accord de la signature d'une CTG à l'échelle de la CCY pour une durée de 5 ans (2023-2027) avec la CAF, sur la base d'un plan d'action qui sera défini d'ici la fin de l'année et qui permettra l'octroi de financements complémentaires aux PS pour les services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse.

M. le Président estime qu'il est difficile de mener une politique ambitieuse sur la Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sans le soutien de la CAF. Ce nouveau contrat va dans le bon sens.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'accord de la signature d'une CTG à l'échelle de la CCY pour une durée de 5 ans (2023-2027) signée avec la CAF

❖ Marché de collecte sélective multi-flux en conteneur d'apport volontaire : validation du DCE

Mme Laurence BOIRON rappelle au Conseil que le marché de collecte actuel signé avec la société MINERIS prévoit de collecter séparément les emballages et les papiers, avec des prix de collecte différents. Ce marché va du 01/05/2022 au 01/05/2023.

Mme BOIRON souligne qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, il est prévu de passer à une collecte multi-flux, en mélangeant les emballages et les papiers dans la même benne.

Aussi, il convient de lancer un nouveau marché de collecte avec un prix unique pour la collecte en multi-flux. La durée du marché serait de 1 an renouvelable 1 fois, avec une date de démarrage prévue au 1^{er} janvier 2023

M. Pierre SULPICE s'interroge sur la durée du marché actuel qui se termine fin avril et se demande ce qu'il se passerait si la société MINERIS n'était pas retenue suite à la nouvelle consultation ? Ne faut-il pas résilier le marché avant ? ou prévoir plutôt un avenant ?

MM. Jean-Jacques DANTIN et Christian GARIOUD abondent dans ce sens. Pourquoi ne pas attendre la fin du marché actuel avant de lancer une nouvelle consultation ? On ne parle que de 4 mois

Mme BOIRON précise qu'il reste seulement 4 collectivités en Savoie avec ce système de collecte (dont la CCY). Dans un souci d'harmonisation de la collecte et des matériaux livrés au centre de Tri de Savoie Déchets, ces 4 collectivités ont donc souhaité passer à une collecte en multi-matériaux.

M. le Président propose au Conseil de prendre davantage d'information et de se renseigner sur un possible avenant. Il ne prendra aucun risque pour la collectivité

❖ Régularisation foncière du collège Charles Dullin au profit du Département

Il est précisé que, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'assiette foncière et les biens

immobiliers des collèges appartenant aux communes et communautés de communes peuvent être transférés en pleine propriété aux Départements, ce transfert étant de droit en cas de construction, reconstruction ou extension réalisée par les Départements.

Le Département de la Savoie a donc sollicité la communauté de communes de Yenne et la commune de Yenne pour demander le transfert gratuit du foncier et des bâtiments du collège public Charles Dullin, situé place du Kiosque à Yenne, et dont la restructuration partielle a été livrée en 2020.

A noter que les opérations de bornage se sont déroulées le 27 janvier 2022, opérations qui ont permis de faire quelques ajustements parcellaires.

M. René PADERNOZ demande si le Chemin de la Graville, situé derrière le collège, est intégré dans le transfert ? Il regrette par ailleurs que la fin de la voie n'ait pas encore été enrobée, malgré l'engagement du Département à l'époque.

M. Patrick MILLION-BRODAZ répond que le chemin ne fait pas partie du transfert.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le transfert gratuit du foncier et des bâtiments du collège public Charles Dullin au Département de la Savoie.

❖ Questions diverses

- Groupement de commandes VMC BOIS

M. François MOIROUD rappelle au Conseil que la commune de Yenne est mandataire du groupement de commandes concernant la livraison de bois déchiquetés, groupement qui comprend la CCY et l'EHPAD.

M. MOIROUD précise qu'un avenant a été signé avec VMC BOIS suite à l'augmentation des coûts de la tonne de bois. La prestation passe ainsi de 95 €/tonne à 114 €/tonne, soit 20 % d'augmentation.

A cette occasion, il a été fait part à l'entreprise de la mauvaise qualité du bois livré à la CCY l'hiver dernier.

M. Didier PADEY profite de cette question pour relancer l'intérêt des groupements d'achat entre collectivités, notamment sur le matériel informatique et les logiciels. La CCY pourrait coordonner ces démarches le cas échéant.

- Recherche en eau

M. le Président fait part de sa rencontre avec M. Jacques BARLET concernant l'autorisation de mener des recherches en eau aux lieux-dits « les Galères », « les Linches » et « le Chauffaud », situés dans le nord de Yenne, dans des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires et/ou exploitants agricoles.

Après discussion, il a été convenu d'autoriser cette recherche sur le lieu-dit « les Galères », situé dans un espace boisé à proximité du Rhône.

Il est rappelé par ailleurs qu'un décret récent autorise le droit de préemption pour la préservation des ressources en eau (Cf document joint).

- Fibre optique

M. Didier PADEY s'interroge sur l'état d'avancement de la fibre optique dans les communes. Il n'y a pas ou peu de nouvelles de l'opérateur.

D'après M. Pierre SULPICE, si l'on écoute SFR, il n'y a pas de problème et tout sera livré à la date prévue.



Séance levée à 22H00
Fait à Yenne, le 14 octobre 2022

Le Président,
G. DUMOLLARD